



## MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE SAINTE-MARIE-MADELEINE

### AVIS PUBLIC

#### **Assemblée publique de consultation – Règlement numéro 22-551 modifiant le Règlement de zonage numéro 09-370 – Conteneur comme bâtiment accessoire**

AUX PERSONNES CONCERNÉES PAR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 22-551 modifiant le Règlement de zonage numéro 09-370 – Conteneur comme bâtiment accessoire

AVIS EST DONNÉ que le conseil municipal tiendra une séance publique de consultation quant à l'objet et aux conséquences de ce projet de règlement dont le premier projet de règlement a été adopté lors d'une séance du conseil municipal tenue le 14 février 2022. Ce règlement ne contient pas de dispositions susceptibles d'approbation référendaire.

Ce règlement vise à établir les modalités d'implantation et d'utilisation de conteneur comme bâtiment accessoire sur le territoire de la municipalité de la Paroisse de Sainte-Marie-Madeleine.

La séance de consultation publique se tiendra **le 14 mars 2022 19 h 30** au lieu habituel des séances du conseil, soit à l'Église Évangéliste Baptiste sise au 405, boulevard Laurier, à Sainte-Marie-Madeleine. Au cours de la séance publique, les membres du conseil expliqueront le projet de règlement et entendront les personnes et les organismes qui désireront s'exprimer.

Ces dispositions sont susceptibles d'approbation référendaire.

Le projet de règlement est disponible pour consultation au bureau municipal situé au 3541, boulevard Laurier à Sainte-Marie-Madeleine durant les heures régulières d'ouverture où tout intéressé peut en prendre connaissance.

DONNÉ à Sainte-Marie-Madeleine, ce 16<sup>e</sup> jour du mois de février 2022.

Me Josée Vendette  
Directrice générale, greffière-trésorière  
M.A.P. Gestion municipale



## Certificat de publication

---

Je soussignée Josée Vendette, directrice générale, greffière-trésorière de la Municipalité de la Paroisse Sainte-Marie-Madeleine, certifie sous mon serment d'office avoir publié **l'avis public de l'assemblée publique de consultation – Règlement numéro 22-551 modifiant le Règlement de zonage numéro 09-370 – Conteneur comme bâtiment accessoire** en affichant une copie à chacun des deux (2) endroits désignés par le Conseil et en le publiant sur le site de la municipalité, le 16 février 2022, entre 11 heures et 16 heures 30.

En foi de quoi, je donne certificat ce 16 février 2022.

Me Josée Vendette  
Directrice générale, greffière-trésorière  
M.A.P. Gestion municipale